

**Arrêté n° 2022-169
RELATIF AUX RESULTATS**

**ELECTIONS
AU CONSEIL D'INSTITUT
DE L'IAE ANGERS**

**A distance par voie électronique
Du mardi 25 octobre au mercredi 26 octobre 2022**

COLLEGE DES USAGERS

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;

Vu les statuts de l'IAE Angers approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 14 novembre 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2022-128 du 26 septembre 2022 relatif à l'élection d'un représentant du collège des usagers au conseil d'institut de l'IAE Angers, à distance par voie électronique ;

Vu l'arrêté n° 2022-150 du 10 octobre 2022 relatif aux candidats à l'élection d'un représentant du collège des usagers au conseil d'institut de l'IAE Angers ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement du mercredi 26 octobre 2022 ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du jeudi 27 octobre 2022.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article unique : Collège des usagers

Sont élus représentants du collège des usagers au conseil d'institut de l'IAE Angers :

Titulaire

-Mme Andréa SOUSA

Suppléant

-M. Max BOURDIN

Fait à Angers, en format électronique.
Le Président de l'Université
Christian Roblédo

Signé et mis en ligne le 27 octobre 2022